



Divorce avec enfants sous tutelle et bien immobilier

Par **Margotte75**, le 17/03/2010 à 18:59

Bonjour,

Je suis remariée à un homme préalablement veuf, ayant 3 jeunes enfants, et propriétaire de sa maison avant notre mariage.

Lorsque nous vivions encore en simple "concubinage", je lui avais prêté 20000€ pour effectuer des travaux dans sa maison, avec en échange, une reconnaissance de dettes en bonne et due forme (il faut savoir que lors de mon précédent divorce je me suis faite complètement avoir financièrement parlant, et je suis donc devenue prudente).

Nous n'avons pas fait de contrat de mariage, car le notaire que nous avons consulté nous a dit que ça ne servirait à rien : en cas de décès, chacun récupère ses biens.

En revanche, ce que je n'ai pas osé demander, c'est ce qu'il se passerait en cas de divorce?

=> pourrais je demander 1/4 de la valeur de la maison (sachant que nous sommes en compte joint et que je participe même involontairement aux paiements des échéances, à l'entretien en général, aux menus travaux, etc...)

=> que deviendrais les 20000€ que je lui ai prêté avec le mariage?

Merci d'avance pour votre réponse, et bonne soirée